

COMITÉ DE JUMELAGE DE LA VILLE DE BEAUPRÉAU

Siège social : Mairie de Beaupréau - 26 Rue Notre Dame - 49601 Beaupréau



30 ÈME ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE

BEAUPRÉAU – ABERGAVENNY

DU 18 AU 21 AVRIL 2019 A ABERGAVENNY

Madame, Monsieur, Chers amis,

Nous organisons un voyage à Abergavenny au Pays de Galles pour fêter le 30^{ème} anniversaire de nos villes jumelles.

Cette rencontre aura lieu **au week-end de Pâques, du jeudi 18 au dimanche 21 avril 2019.**

Vous pouvez venir par vos propres moyens ou par car (inscription obligatoire dans les deux cas).

ALLER : Départ en car de Beaupréau : **jeudi 18 avril, vers 17h00.** Traversée en ferry de nuit (Ouireham/Portsmouth).

RETOUR : Départ d'Abergavenny : **dimanche 21 avril l'après-midi.** Traversée en ferry de nuit (Portsmouth/Ouireham).

Arrivée à Beaupréau : lundi 22 avril vers 12h00.

Le programme avec les horaires précis vous seront communiqués ultérieurement.

Prix du voyage ADULTE (aller/retour de nuit) :

170 € (siège inclinable).

200 € (cabine 4 personnes).

230 € (cabine 2 personnes).

Prix du voyage ENFANT - 16 ans (aller/retour de nuit) :

140 € (siège inclinable)

170 € (cabine 4 personnes)

200 € (cabine 2 personnes).

A l'inscription, il vous sera demandé le versement d'arrhes : **60 € (adultes) et 50 € (enfants).**

OBLIGATOIRE : un passeport ou une carte d'identité dont la validité a moins de 10 ans.

Si vous êtes intéressés, merci de remplir le bulletin ci-joint et de le déposer, accompagné du règlement des arrhes (par chèque à l'ordre du Comité de Jumelage), **en mairie** dans la boîte prévue à cet effet, **avant le 31 janvier 2019, dernier délai.**

L'hébergement se fera en famille. Si vous avez déjà une famille d'accueil à Abergavenny, merci de nous en indiquer le nom et l'adresse dans le coupon- réponse.

Nous espérons vous compter parmi nous pour ces festivités avec nos amis gallois.

Très amicalement et à bientôt,

Dominique BIOTEAU Président du Comité de jumelage.

Pour tout renseignement, nous contacter au 02 41 63 05 44 ou au 02 41 63 50 57 (comité de jumelage).

ou au 06 87 08 83 41 (foot)

COMITÉ DE JUMELAGE DE LA VILLE DE BEAUPRÉAU

Siège social : Mairie de Beaupréau - 26 Rue Notre Dame - 49601 Beaupréau

Bulletin à remettre en Mairie avant le 31 janvier 2019 :

NOM : Prénom : Date de naissance :

ADRESSE :

.....

Tél : E-Mail :

Autre(s) participant(s) (conjoint, enfants) Nom + date de naissance :

.....

.....

Hébergement souhaité (ensemble/séparément) :

.....

Si vous faites partie d'un groupe (musique, sport, etc..) précisez lequel :

Famille chez laquelle vous souhaitez être reçus (Nom et adresse) :

.....

Remarques éventuelles (souhaits particuliers, allergies, etc...)

.....

Nbre de participants :

Adultes : x 170 € = € ou : x 200 € = ou : x 230 € =

Enfants : x 140 € = € ou : ... x 170 € = ou : x 200 € =

(- de 16 ans)

TOTAL : €.

Règlement des arrhes (60€ adulte / 50€ enfant – de 16 ans) à joindre au bulletin d'inscription à l'ordre du Comité de Jumelage – Beaupréau.

Le solde au plus tard 8 jours avant le départ.